



## **Note de première étape du CD sur l'avant-projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée-TZCLD » de la Communauté de communes Le Grésivaudan.**

*Version du Mercredi 05/07/ 2017*

*Document CD*

### **Introduction : la délibération 2017-0038 du Conseil Communautaire 6 mars 2017 et ses implications pour le CD**

1- Suite à la Saisine du Conseil de Développement par la Communauté de communes sur la question de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) en 2016, des recherches et des contacts ont été amorcés entre d'une part Hélène Comte, Anne Claire Arrighini, Jean Kloppenburg, pour le CD et d'autre part trois Vice-Présidents de la CCG, MM. Bernard Michon (Maire de Revel), Gérard Cohard (Maire de La Ferrière d'Allevard) et Roger Cohard (Maire du Cheylas), plus le Directeur de la Cohésion Sociale ( M. Antoine Ancelet). Le Conseil Communautaire prend le 6 Mars 2017 la délibération n° DEL-2017-0038 qui officialise l'adhésion de la Communauté de communes à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et qui fixe les contours de la démarche pour le Grésivaudan. Suite à quelques mouvements au sein du CD, un Groupe de Travail TZCLD s'est reformé composé de Gérard Loiodice, Bernard Bourgeois, accompagnés dans leurs travaux par l'animatrice du CD Aurélie Palluel ;

2- De cette délibération on extrait les éléments suivants qui nous paraissent les plus significatifs pour une présentation rapide de cet avant-projet :

#### **• Adhésion de la CCG à l'association TZCLD**

• Première identification des **communes ou groupes de communes suivants** qui pourraient faire l'objet de l'expérimentation : - Pays d'Allevard [soit Allevard plus Saint Maximin, Le Moutaret, La Chapelle du Bard, Pinsot, la Ferrière, Crêts en Belledonne (anciennement St Pierre d'Allevard plus Mostel de Mailles)] , - Pontcharra, - Le Cheylas;

• Un ordre de grandeur de « **quelques dizaines de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)** » (est considéré comme DELD un chômeur de plus d'un an, inscrit à Pôle Emploi (allocataires RSA compris). Il faut également prendre en considération les chômeurs « hors circuit », qui ne figurent plus sur les listes Pôle Emploi (difficile à recenser).

• Une **identification des secteurs d'activités particulièrement touchés** par le chômage de longue durée,

• **Travailler avec ces personnes sur leurs projets professionnels pour des emplois correspondant dans ces territoires à des besoins non couverts**

• **Solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour mobiliser les allocataires du RSA**

Le CD est plus particulièrement concerné par les 2 points suivants:



- a ) Contribuer « **à mobiliser les demandeurs d'emploi de longue durée et les acteurs économiques afin d'identifier les projets professionnels pour des besoins non couverts dans le Grésivaudan,** »
- b) Participer au « choix de la **modalité de gestion des emplois créés dans le cadre de l'expérimentation** ».

3-Un peu plus de 3 mois après cette délibération, il est apparu nécessaire de faire un point d'étape sur l'état des premières réflexions du CD mais aussi sur ses questionnements. Malgré des hésitations et des divergences initiales, le parti a été pris de passer par une phase amont d'apprentissage/acclimatation de ces expérimentations TZCLD avant de réfléchir aux méthodes par lesquelles le CD pourrait contribuer à mobiliser ces chômeurs de longue durée dans les communes potentiellement concernées. Il est notamment très vite apparu que le périmètre de préfiguration communal envisagé dans la délibération communautaire dépassait largement celui des 10 expérimentations en cours, et qu'il fallait d'abord se donner les moyens d'un choix de périmètre géographique plus restreint mais pertinent. En outre des réponses doivent être apportées à certaines questions de base paraissant conditionner la viabilité du projet.

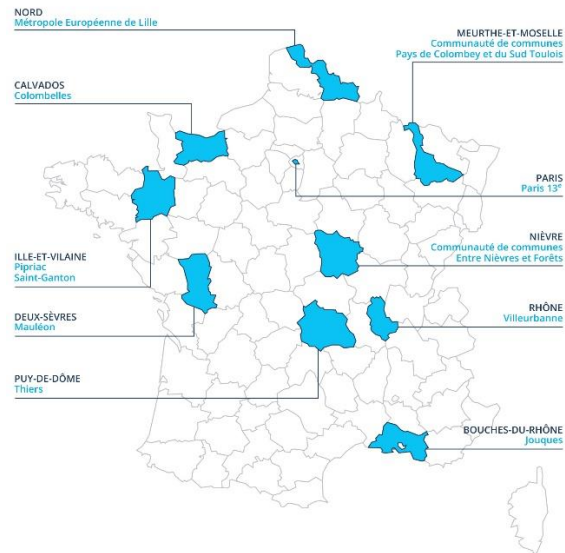
Dans cette note on se propose donc de faire un point d'étape à fin juin 2017 sur la compréhension de cet avant-projet de TZCLD par le CD, et les questionnements sur les démarches postérieures à entreprendre.

Les objectifs de cette note sont doubles :

- Partager avec le reste du CD les informations recueillies et les interrogations sur les orientations futures de travail, ce qui permettra d'enrichir éventuellement son contenu.
- Solliciter les réactions des services et élus concernés avant d'imaginer le démarrage effectif des projets TZCLD et une potentielle candidature.



## I-Repérage de quelques éléments clés communs aux dix premiers projets TZCLD en cours d'expérimentation.



Carte des 10 territoires déjà engagés dans l'expérimentation

Nous avons mis en exergue les éléments suivants qui nous paraissent décisifs dans ces dix premiers projets, au-delà des particularités de chacun des 10 territoires concernés (cf note « Synthèse commune TZCLD »). En voici un résumé en style télégraphique.

### I.1- Le phasage d'un projet-type en 4 étapes sur une durée moyenne de 2 ans.

En supposant le périmètre géographique du projet bien défini (phase préalable avant le démarrage de la phase 0), le phasage est résumé comme suit dans le manuel d'expérimentation de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée par ATD Quart Monde (pages 8 et 9):

*Phase 0 : création du comité de pilotage local et mobilisation exhaustive des acteurs,*

*Phase 1 : Identification et rencontres des personnes durablement privées d'emploi du territoire souhaitant rejoindre la démarche,*

*Phase 2 : Identification des travaux utiles sur le territoire*

*Phase 3 : Création et identification d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (EBE). »*

### I.2- Taille des « micro-territoires » :

Entre 5 000 et 10 000 habitants ; cohésion territoriale d'un « bassin de vie ». Ce seuil compris entre 5 000 et 10 000 habitants est essentiel. Les 10 territoires déjà engagés l'ont scrupuleusement respecté.

### I.3- Nombre de DELD devant bénéficier d'un CDI au terme du projet :

Entre **100 et 300** ; ils sont **chômeurs depuis plus d'un an**, et **résident** dans le micro-territoire **depuis plus de 6 mois**. Pour les territoires déjà engagés, on recense au maximum 300 DELD.

Or **584 demandeurs d'emploi de longue durée** (cf supra.3.2) sont recensés dans les communes de **Pontcharra, Allevard, Crêt en Belledonne et le Cheylas**. En l'état actuel le périmètre de préfiguration défini par la Communauté de communes, est trop étendu pour être efficace et pertinent.



#### **I.4- Les engagements à l'égard des DELD :**

Ils sont impliqués dès le début de création du comité de pilotage local ( [il faut que les] *chômeurs de longue durée puissent se réunir, échanger, construire et partager une meilleure connaissance socio-économique de leur territoire. Il faut que ce public soit acteur de son territoire : source Compte-rendu Réunion PLIE du 12/05/2017* ; leur implication relève d'une démarche volontaire et progressive sur une longue période, mais, en co-construction/coopération avec le comité de pilotage local, et le gestionnaire de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE). La contrepartie de ce niveau élevé d'engagement personnel est la possibilité d'une formation professionnelle dans le cadre de l'EBE via Pôle Emploi (le DELD intégrant l'EBE doit impérativement être inscrit ou réinscrit à Pole Emploi ce qui lui permettra de bénéficier des formations utiles dans le cadre de ses nouvelles missions), qui pourrait s'avérer nécessaire, et surtout celui d'un CDI rémunéré sur base d'un SMIC mensuel net de 1130€, à temps choisi toujours dans l'EBE. Ce CDI ne doit pas être vu comme une fin en soi, il s'agit là d'un passage, d'une transition vers un retour sur le marché du travail classique.

#### **I.5-Type d'activités proposées :**

Elles doivent satisfaire au moins quatre contraintes générales :

- Etre adaptées au profil professionnel des DELD,
- Ne pas entrer en concurrence avec les activités marchandes des entreprises en activité dans le micro-territoire. Pour le Grésivaudan c'est assez compliqué. Le territoire dispose d'un large panel d'activités marchandes. La proximité immédiate des Métropoles de Grenoble et de Chambéry est un facteur à prendre en considération. L'enjeu est donc de réussir à mobiliser les acteurs économiques afin qu'ils envisagent la future EBE comme un prestataire de service, qui leur permettent de pallier des déficits de main d'œuvre ponctuels.
- L'EBE, bénéficiaire d'un niveau très élevé de fonds publics d'Etat, (70% du SMIC Brut chargé) ne devrait pas entrer en concurrence avec l'activité des associations publiques ou privées d'insertion pour l'emploi existantes dans le micro-territoire
- Les nouvelles activités doivent inclure une dimension de « bien commun ». Des exemples d'activités supplémentaires proposées dans un **territoire rural** sont reproduits en annexe 2.

#### **I.6- Autres éléments clés importants : les modalités de la contribution financière étatique.**

Les dix premiers projets s'appuient sur les contributions financières d'un Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. La poursuite du soutien financier public d'Etat semble dépendre :

- 1) d'une évaluation positive de l'expérimentation actuelle (« expérimentation de 5 ans à compter du 1er Juillet 2016 »)
- 2) **et** de la promulgation d'une seconde loi (Source Manuel d'expérimentation, p.13 et 14). A noter que le Député Laurent GrandGuillaume à l'origine de la première loi ne s'est pas représenté aux dernières élections législatives.

Le financement de l'EBE suscite quelques interrogations et pose certaines difficultés. Les territoires déjà engagés dans la démarche ont eu recours à l'emprunt (les communes supports se sont portées garantes), au mécénat...



### Conclusion de la première partie :

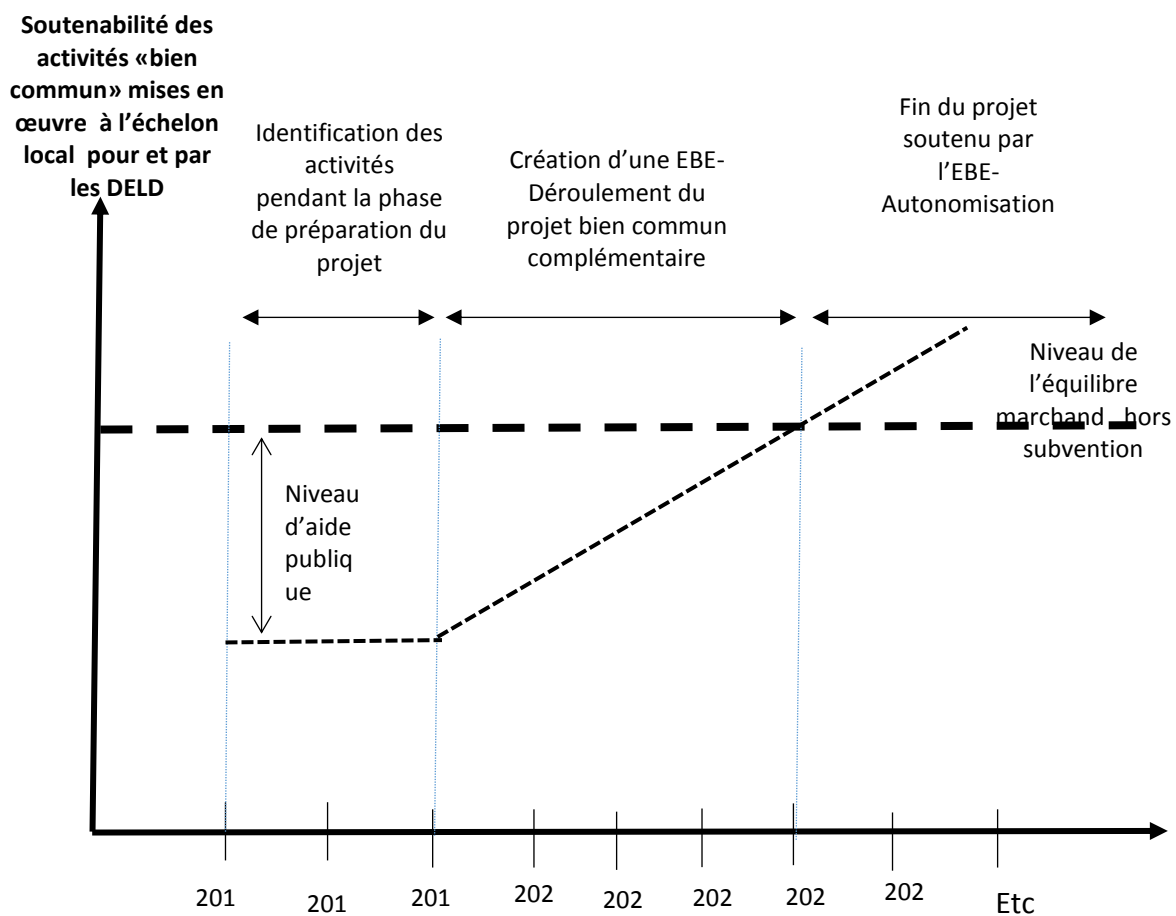
Cette première recension d'éléments communs aux projets TZCLD en cours d'expérimentation ne doit évidemment pas laisser entendre qu'il existe une « martingale » unique et passe-partout. En pratique ces éléments communs peuvent se trouver présents à des degrés divers dans chaque micro-territoire ou bassin de vie. On fera ici une hypothèse un peu plus restrictive selon laquelle les chances de succès/pérennisation de ces projets localisés dépendent **du niveau d'adéquation** entre d'une part les caractéristiques socio-économiques, les associations/institutions de ces micro-territoires et d'autre part le profil des projets TZCLD mis en œuvre dans ces mêmes territoires. Avant de jeter un premier regard sur ce point en troisième partie de la note, on estime utile d'ajouter un complément sur ce qu'il faut entendre par « **modèle économique** » des projets TZCLD.

### 2-La nécessité d'un complément de réflexion sur la nature du modèle économique et financier local impliqué dans les projets TZCLD.

Le manuel d'expérimentation présente en **pages 4 et 5** le « **modèle économique** » sur lequel repose la justification économique et sociale des projets de TZCLD à l'échelon national. Cette représentation découle d'une « **macro-vision** » **économique et financière** dont le fondement est celui d'une « *réallocation des coûts liés au chômage et à la privation d'emploi (qui) devrait permettre de couvrir environ 70% du coût d'un poste à temps plein payé au SMIC* ». Au plan financier, « *le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, (sera) abondé par l'Etat et les collectivités territoriales volontaires* ». Les rédacteurs de cette note ignorent la clé de partage de ces financements qui sera appliquée entre ces institutions.

Il semble utile voire nécessaire d'avoir un deuxième regard complémentaire du modèle économique impliqué dans ces projets TZCLD, mais cette fois-ci **à un échelon local**. La nécessité de ce regard est fondée d'abord sur la responsabilité/engagement des acteurs locaux directement impliqués dans l'EBE avec la création d'activités de « bien commun » mises en œuvre à l'échelon local pour et par les DELD, dont dépendent directement ***la pérennisation progressive de leurs contrats à durée indéterminée***. Quelle est cette responsabilité ? Celle d'identifier ces activités de « bien commun » qui ne sont pas dans les phases initiales de l'EBE soutenables sans un niveau élevé d'aide publique, mais qui à terme doivent pouvoir s'en passer ; dit en d'autres termes, « *L'Entreprise à But d'Emploi (EBE) est une passerelle vers un retour sur le marché du travail dit « traditionnel »* » (source : CR de la réunion PLIE du 12/05/2017). Le schéma ci-dessous illustre de façon symbolique et simpliste cette transition.

**Le « modèle économique local » du TZLCD** : une vision/représentation **en dynamique** de la soutenabilité économique des activités « bien commun » et des emplois correspondants pour les DELD



Source : auteurs

Dans cette vision « dynamique » de la soutenabilité économique et sociale des activités de « bien commun » créées pour et par les DELD, il ne faut pas oublier d'y intégrer les **contraintes de non concurrence avec les activités et publics soutenus par les Associations d'Insertion pour l'emploi présentes sur le territoire**. La recherche de la pérennisation dans le temps de ces activités et emplois CDI paraît devoir donc passer par la co-construction de **programmes d'activités de moyen terme, et des portefeuilles diversifiés d'activités** pour en réduire les risques de vulnérabilité financière. Le



dispositif prévoit cependant quelques aménagements permettant de dépasser la question de la concurrence :

- Si le service existe déjà mais que son coût le destine à une population « aisée », il peut être proposé par l'EBE à une population plus « précaire ».
- L'EBE peut adopter le statut juridique de groupement d'employeurs et mettre des personnels à disposition de ses adhérents. Un groupement d'employeurs est un regroupement d'entreprises qui décident de s'associer pour embaucher le personnel qu'elles ne peuvent pas embaucher seules à temps plein ou toute l'année. L'article L1253-2 du code du travail dispose que les groupements d'employeurs sont constitués sous l'une des formes suivantes : 1° Association régie par la loi du 1er juillet 1901; 2° Société coopérative au sens de la loi no 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et de la loi no 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale. À partir des besoins à temps partiel ou des besoins de personnels saisonniers, le groupement d'employeurs additionne les temps de travail pour constituer un temps plein. Il met ensuite à disposition ce personnel de façon pérenne dans les entreprises partenaires. Sauf erreur d'interprétation de notre part, le projet en cours de Pipriac ne nous paraît pas aller dans le sens de cette soutenabilité à moyen terme.

### **3-Premiers éléments pour un ordre de mérite des neuf communes du périmètre géographique initial à l'égard des projets TZCLD**

#### **Introduction**

Le Groupe de travail du CD pense que ***le cumul des 9 communes du périmètre initial*** n'est pas compatible avec les exigences/contraintes des projets TZCLD rappelés en 1<sup>ère</sup> partie. La question devient donc celle de la définition d'un périmètre restreint, plus adapté aux exigences d'un pilotage « viable » de projets TZCLD. Le Groupe de travail n'a pu entamer qu'un ***début de réflexion sur ce sujet***, tout en reconnaissant d'emblée que :

- Le principe d'une telle ***décision relevait d'abord de la compétence des élus de la Communauté de communes***. La mise en place du projet TZCLD sur une commune ou un groupement de communes ne peut se faire qu'en présence d'une volonté politique forte de la part des élus concernés.
- Les éléments partiels présentés ci-dessous ne sont que des aides à la décision, ***pas tous convergents entre eux***, et dont ***la pondération finale relève d'un arbitrage politique***.

Enfin on signale qu'un récent et nouveau projet de l'intercommunalité, intitulé ***« Initiative citoyenne »*** vise à améliorer le lien social en favorisant notamment ***« les rencontres et partages autour de projets locaux »***. La mise en œuvre de cette initiative pourrait « conforter » les initiatives des futurs comités locaux de pilotage/animation, s'ils sont développés dans une ou plusieurs des communes du périmètre initial.

#### **3.1-Positionnement des communes au regard des critères de taille et densité**

On a vu en première partie que les préconisations de l'association TZCLD invitaient les communes candidates à écarter les micro-territoires/bassins de vie n'ayant pas une taille comprise entre 5 000 et 10 000 habitants, dans la mesure où ***« c'est à cette échelle que l'on peut raisonnablement maîtriser les transgressions qu'implique cette expérimentation et analyser avec précision les impacts et les retombées d'une telle démarche sur la lutte contre les exclusions, sur l'économie locale, et le bien-être de la population »***. Même si ces seuils minimum et maximum s'apprécient à l'échelon d'un ***« bassin de***



vie », une première appréciation utile peut se faire d'abord à l'échelon communal, et ensuite éventuellement par regroupement à celui du bassin de vie.

Le tableau 1 apporte des premiers ordres de grandeur de 4 macro-indicateurs à l'échelon communal et à celui du regroupement de 6 communes riveraines d'Alleverd dans le Pays d'Alleverd, à partir de données INSEE du recensement de 2013.

Tableau 1 : **Quatre « macro-indicateurs » (A, B, C, D) des 9 communes du périmètre initial**

Macro-indicateurs	Le Cheylas	Pontcharra	Alleverd	Crets en Belledonn	Saint Maximin	La Chapelle	Pinsot	La Ferrière	Le Moutaret	Cumul Pays	Cumul total
N° d'ordre du micro territoire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Surface communale en ha	840	1560	2560	3380	1040	2770	2430	5400	530	17580	19980
A-Nbre hab. en 2013 et B-densité	2639 hab. 3,14 hab/ha	7389 hab. 4,56 hab/ha	4132 hab. 1,59 hab/ha	3375 hab. 1 hab/ha	647 hab. 0,63 hab/ha	544 hab. 0,20 hab/ha	187 hab. 0,078 hab/ha	231 hab. 0,043 hab/ha	247 hab. 0,49 hab/ha	9363 Hab. 0,53 hab/ha	19391 hab 0,97 hab/ha
C-Nbre emplois en 2013 et D-densité	952 1,13 emp/ha	2763 1,77 emp/ha	987 0,38 emp/ha	608 0,18 emp/ha	70 0,07 emp/ha	38 0,01 emp/ha	42 0,02 emp/ha	43 0,03 emp/ha	16 0,03 emp/ha	1804 0,10 emp/ha	5519 0,33 emp/ha

A : Nombre d'habitants résidant dans la commune (Source données INSEE RP 2013) ; B- idem divisé par la surface de la commune

C-Nbre emplois en 2013 : salariés et non salariés au lieu de travail en 2013 (données INSEE RP 2013) ;

D- densité : idem divisé par la surface de la commune

On peut en tirer les conclusions provisoires suivantes à partir de la valeur prise par **des indicateurs A- Nombre d'habitants et B-densité d'habitants à l'hectare** :

-L'ensemble des 9 communes avec 19 991 habitants excède de près de 100% le seuil maximum de 10 000 habitants.

-Aucune commune à l'exception de Pontcharra n'atteint le seuil minimum de 5 000 habitants.





-Les communes 5- Saint Maximin, 6-La Chapelle du Bard, 7-Pinsot, 8-La Ferrière, 9-Le Moutaret ont chacune moins de 1000 habitants, dont trois (Pinsot, La Ferrière, Le Moutaret ) moins de 250 habitants.

-Le regroupement Pontcharra /le Cheylas parvient à un cumul de 10 028 habitants, tandis que celui d'Allevard avec les 6 communes riveraines du Pays d'Allevard atteint un cumul de 9 363 habitants, et 5 988 sans Crêts en Belledonne. Mais les densités d'habitation et d'emploi de ces derniers regroupements atteignent des niveaux très faibles, et probablement trop faibles par rapport à la contrainte de l'existence d'un marché local de l'emploi.

-Les regroupements qui paraissent « défendables » du point de vue géographique semblent être soit celui de la vallée (Pontcharra+ Le Cheylas) , soit celui de la montagne (Allevard + Crêts de Belledonne). Mais la question reste posée de **savoir si ces deux regroupements constituent des « bassins de vie » adaptés** à l'expérimentation TZLCD. Par ailleurs la création et le fonctionnement de comité de pilotage à l'échelon de 2 communes seront toujours plus compliqués que dans l'hypothèse d'une seule.

L'examen rapide des valeurs prises par **l'indicateur C- nombre d'emplois et D- densité d'emplois** semble aller dans le même sens que ceux des indicateurs A et B, avec cependant la différence d'un niveau très faible de ces indicateurs pour la commune d'Allevard.

### 3.2- L'intensité du chômage et des DELD dans les 9 communes

Les données locales de l'INSEE apportent des premières informations communales sur le taux de chômage (indicateur E) et la part des personnes couvertes par le RSA (indicateur F) . Elles ont été substantiellement complétées dans un deuxième temps (document reçu le 29/06/2017) par l'apport de données supplémentaires en provenance de **Pôle Emploi Auvergne Rhône Alpes** sur les DELD. Cette famille d'indicateurs G constitue par définition le cœur des informations quantitatives sur le chômage de longue durée.

#### 3.2.1-Les indicateurs Insee de chômage par commune (Indicateurs E et F)

Tableau 2 : Taux de chômage et part des personnes couvertes par le RSA ; **Indicateurs E et F par commune**

	Le Cheylas	Pontcharra	Allevard	Crets en Belledonne	Saint Maximin	La Chapelle Pinsot	La Ferrière	Le Moutaret	Cumul Pays	Cumul total	
N° d'ordre du micro territoire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Surface communale en ha	840	1560	2560	3380	1040	2770	2430	5400	530	17580	19980



E-Taux de chômage	De 8 à 10%	De 10 à 12,2%	De 10 à 12,2%	De 6,5 à 8%	De 8 à 10%	De 6,5 à 8%	De 10 à 12,2%	De 5 à 6,5%	De 10 à 12,2%	n.d.	n.d. Moyenne CCG : 7,8%
F- Part des personnes couvertes par le RSA	De 2 à 4%	Plus de 4%	Plus de 4%	n.d.	Moins de 2%	n.d.	De 2 à 4%	Plus de 4%	n.d.	n.d.	n.d. Moyenne CCG : 2,19%

Indicateur E- taux de chômage de la population active âgée de 15 à 64 ans en 2013 par commune, Source INSEE RP 2013 d'après département de l'Isère (2017) p. 28

Indicateur F- Part des personnes couvertes par le RSA dans la population des moins de 65 ans- , Source INSEE RP 2013 d'après département de l'Isère (2017) p. 29

Selon l'indicateur E Les communes prioritaires seraient donc par ordre décroissant ; 1- taux de 10 à 12,2% : Pontcharra, Allevard, Pinsot, Le Moutaret ; 2-taux de 8 à 10% : Le Cheylas, St Maximin,

Selon l'indicateur F, les communes prioritaires seraient Pontcharra et Allevard, La Ferrière.

### **3.2.2.- Les indicateurs de Pôle Emploi sur les Demandeurs d'Emplois de Longue Durée (DELD)- (Indicateurs G) à fin avril 2017**

Ces données statistiques de Pôle Emploi ont été transmises en deux envois au CD dans la dernière semaine du mois de Juin 2017. On en extrait les tableaux suivants qui ne concernent que 4 communes sur les 9 du périmètre initial de préfiguration, donc **en excluant les 5 communes suivantes du Pays d'Allevard : Saint Maximin, Le Moutaret, La Chapelle du Bard, Pinsot, La Ferrière.**

Quelques précisions méthodologiques sur ces chiffres ont été apportées par la Directrice de Pôle Emploi de Pontcharra ( Mme Nathalie Jeanton) dans son message du 30/06/2017 : « *Les données sont issues de la liste des demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires du RSA inscrits comme demandeur d'emploi sont inclus. Je ne pourrai produire des données sur les non-inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi. Dans un premier temps, je vous ai fait parvenir une compilation de communes. Car pour certaines communes le volume indiqué est faible [probablement les 5 communes mentionnées plus haut. NDLR]. La parution ou l'utilisation en externe ne peut s'effectuer selon les principes de diffusion informatique.*» Ce dernier point devra être explicité.

Tableau 3 : Ventilation des 584 DELD dans les 4 communes à fin avril 2017 selon leur commune de résidence -**Indicateur G1 : nombre de DELD par commune**



	DELD Pontcharra+ Belledonne+ Le Cheylas	Allevard+ Crêt en	Part des DELD parmi les DEFM ABC de la commune
Commune de résidence	Nombre	%	
<b>Pontcharra</b>	<b>254</b>	<b>43%</b>	<b>40%</b>
<b>Allevard</b>	<b>139</b>	<b>24%</b>	<b>37%</b>
<b>Crêts en Belledonne</b>	<b>107</b>	<b>18%</b>	<b>46%</b>
<b>Le Cheylas</b>	<b>84</b>	<b>14%</b>	<b>45%</b>
<b>Total des 4 communes</b>	<b>584</b>	<b>100%</b>	

Rappel de définition : DEFM ABC :

Source : Pôle Emploi, 2017, op.cit.

Selon cet indicateur G1 de nombre de DELD, l'ordre de priorité serait : 1- Pontcharra (254) ; 2-Allevard (139), 3-Saint Pierre d'Allevard principale commune de Crêt en Belledonne, et 4 –Le Cheylas (84). Rapporté à la population du RP 2013, l'ordre de priorité est sensiblement le même avec l'indicateur de taux de DELD pour 100 habitants, soit par ordre décroissant de 3,44 à Pontcharra, 3,36 à Allevard, 3,18 à Le Cheylas et 3,17 à Crêts en Belledonne.

Face à cette statistique, on apporte deux observations : 1) on ne sait pas, à ce jour, de quelle proportion ce chiffre de 584 chômeurs déclarés doit être augmenté pour prendre en compte les chômeurs non-inscrits, c'est-à-dire non déclarés ou « hors circuit », (selon ATD Quart Monde, les ordres de grandeur seraient compris entre +30 et +50%) 2) on pointe déjà l'ampleur de ces chiffres par rapport à l'ordre de grandeur cité en introduction de cette note : « *quelques dizaines de chômeurs de longue durée (DELD)* » Ce qui peut, le cas échéant, conduire dans un deuxième temps à une partition intra-communale pour centrer le projet ZTDELD sur un quartier particulièrement affecté par le chômage de longue durée.

De nombreuses autres caractéristiques de ces DELD sont renseignées pour chacune des 4 communes présentes dans le tableau précédent. On ne se limitera à ne présenter que 4 nouveaux indicateurs de ces DLD.

### Indicateur G2 : ventilation des DELD par « catégorie statistique ».

Il s'agit ici de la ventilation dans les 3 catégories A, B et C des demandeurs d'emploi, dont on rappelle ici la signification :

« *Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.* - *Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).* - *Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).* » Source : Dares/pôle emploi, 2016 p. 11.

Tableau 4 : spécificité communale de l'indicateur G2 : part relative des DELD par catégorie statistique de chômeurs.



	Pontcharra	Allevard	Crêt en Belledonne	Le Cheylas	Total des 4 communes
1-Demandeurs catégorie A	119	60	50	40	269
2-Demandeurs catégorie B	50	30	20	15	115
3-Demandeurs catégorie C	85	49	37	29	200
4-Total des DELD	254	139	107	84	584
5- Part relative des demandeurs A	47%	43%	47%	48%	46%
6- Part relative des demandeurs B	20%	22%	19%	18%	20%
7- Part relative des demandeurs C	33%	35%	35%	35%	34%
8- Indicateur de spécificité des demandeurs A : 5 -commune/ 5-Tot 4 communes	1,02	0,93	1,02	1,04	1
9- Indicateur de spécificité des demandeurs B : 6 -commune/ 6-Tot 4 communes	1	1,1	0,95	0,9	1
10-Indicateur de spécificité des demandeurs C : 7 -commune/ 7-Tot 4 communes	0,97	1,03	1,03	1,03	1

Source : d'après Note Pôle emploi de Pontcharra .

La différenciation communale de ces spécificités de répartition par catégorie administrative de chômage paraît être celle du deuxième ordre, ainsi que leur interprétation.

### Indicateur G3 de ventilation des DELD par tranche d'âge.



Tableau 5 Spécificité communale de l'indicateur G3

	<b>Pontcharra</b>	<b>Alleverd</b>	<b>Crêt en Belledonne</b>	<b>Le Cheylas</b>	<b>Total des 4 communes</b>
1-Nombre de DELD de moins de 25 ans	12	9	10	9	40
2-Nombre de DELD de 25 à 49 ans	160	88	55	47	350
3-Nombre de DELD de 50 ans et plus	82	42	42	28	194
4-Nombre total de DELD par commune	254	139	107	84	584
5-Part relative des DELD de moins de 25 ans	5%	6%	9%	11%	7%
6- Part relative des DELD de 25 à 49 ans	63%	63%	51%	56%	60%
7- Part relative des DELD de 50 ans et plus	32%	30%	39%	33%	33%
8- Indicateur de spécificité des DELD de moins de 25 ans : 5 - commune/ 5-Tot 4 communes	0,71	0,86	1,29	1,57	1
9-Indicateur de spécificité des DELD entre 25 et 49 ans : 6 - commune/ 6-Tot 4 communes	1,05	1,05	0,85	0,93	1
10-Indicateur de spécificité des DELD de plus de 50 ans : 7 - commune/ 7-Tot 4 communes	0,97	0,91	1,18	1	1

Source : d'après Note Pôle emploi de Pontcharra

Sur les 584 DELD des 4 communes on observe la répartition suivante par tranche d'âge : 7% pour les moins de 25 ans, 60% pour les 25-49 ans, et 33% pour les 50 ans et plus. Par rapport à cette répartition moyenne, il y a une sur-représentation des moins de 25 ans au Cheylas et corrélativement une sous-représentation dans la tranche 25-49 ans, tandis qu'à Pontcharra la structure est inversée : moins de



jeunes au chômage de longue durée, et un peu plus dans la tranche 25-49 ans. Ces différences relatives n'entraînent pas des changements importants dans les effectifs de chacune de ces tranches.

#### Indicateur G4 Répartition des DELD par ancienneté d'inscription

	Pontcharra	Allevard	Crêt en Belledonne	Le Cheylas	Total des 4 communes
1-Nombre de DELD avec moins de 1 an d'ancienneté	0	0	0	0	0
2-Nombre de DELD avec 1 à 2 ans d'ancienneté	111	71	53	45	280
3-Nombre de DELD avec 2 à 3 ans d'ancienneté	56	22	23	20	121
4-Nombre de DELD avec 3 ans et plus d'ancienneté	87	46	31	19	183
5-Nombre total de DELD par commune	254	139	107	84	584
6-Part relative des chômeurs avec moins de 1 an d'ancienneté	0%	0%	0%	0%	0%
7- Part relative des DELD avec entre 1 à 2 ans d'ancienneté	44%	51%	50%	54%	48%
8- Part relative des DELD avec entre 2 à 3 ans d'ancienneté	22%	16%	21%	24%	21%
9- Part relative des DELD avec plus de 3 ans d'ancienneté	34%	33%	29%	23%	31%
10- Indicateur de spécificité des chômeurs de					



moins de 1 an : 6 -commune/ 6-Tot 4 communes					
11-Indicateur de spécificité des DELD entre 1 et 2 ans : 7 - commune/ 7-Tot 4 communes	0,92	1,06	1,04	1,12	1
12-Indicateur de spécificité des DELD entre 2 et 3 ans : 8 - commune/ 8-Tot 4 communes	1,05	0,76	1	1,14	1
13-Indicateur de spécificité des DELD avec plus de 3 ans d'ancienneté	1,1	1,06	0,94	0,74	1

Source : d'après Note Pôle emploi de Pontcharra

La répartition moyenne de l'ancienneté des DELD dans les 4 communes s'établit ainsi : 48% ont une ancienneté comprise entre 1 à 2 ans, 21% de 2 à 3 ans, et 31% supérieure à 3 ans. Par rapport à cette répartition, on note les particularités suivantes : le Cheylas a une proportion plus élevée de chômeurs de faible et moyenne durée, et corrélativement inférieure pour les anciennetés supérieures à 3 ans. Allevard a une proportion plus faible de chômeurs d'ancienneté moyenne (entre 2 et 3 ans), et légèrement supérieure pour les anciennetés comprises entre 1 à 2 ans, et supérieures à 3 ans. Crêts en Belledonne et Pontcharra ont un profil d'ancienneté de DELD qui s'écarte peu de la moyenne des 4 communes.

Ici l'arbitrage sur ce seul critère de l'ancienneté de la durée du chômage devient incertain, et devrait se combiner avec d'autres, dont par exemple celui de la tranche d'âge.

**Conclusion provisoire sur les indicateurs quantitatifs de Pôle Emploi : incertitude sur la pertinence d'une analyse détaillée des caractéristiques des demandeurs d'emploi.**

On rappelle ici que plusieurs dimensions ou critères d'analyse des DELD sont saisies statistiquement, parmi lesquels le sexe, l'âge, le niveau de formation atteint, le niveau de qualification de l'emploi recherché, le lieu de résidence, le métier recherché, etc... Seulement quatre d'entre eux ont été présentés plus haut. Mais une question se pose à ce stade, et pour laquelle les rédacteurs de cette note n'ont pas, faute de l'expertise nécessaire, trouvé de réponse claire. Est-ce que cet effort d'interprétation des caractéristiques des DELD est vraiment utile dans cette étape d'évaluation de l'ordre de mérite des 4 communes, ou bien ne le serait-il pas plutôt dans une phase ultérieure du projet lors de la tentative d'appariement entre activités potentiellement TZCLD et profils des chômeurs potentiellement concernés ?



### 3.3- Les modalités de coopération avec les institutions chargées de l'insertion pour l'emploi

Dans son rapport sur le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (2017-2021), le Département de l'Isère mentionne *que l'insertion par l'activité économique, l'IAE, « Fondée sur le principe que l'activité professionnelle est un levier majeur d'insertion sociale »* regroupe quatre types différents de structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : **« les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et les régies de quartier (RQ) »**. (Source : Département de l'Isère, p.12).

Lors de la réunion du 12/05/2017, cette exigence de non concurrence a été rappelée avec insistance par les associations et institutions représentées ce jour. Cette non concurrence peut s'apprécier soit à l'échelon de l'intercommunalité, soit à celui des 9 communes « préfigurées ». Elle peut aussi s'évaluer :

- soit sur les publics cibles soutenus par les différents dispositifs, et ici le risque de concurrence paraît faible,

- soit sur la nature des activités soutenues par TZCLD, et ici le risque paraît nettement plus élevé par exemple avec des associations du type Solidaction.

Un pointage précis reste à faire en concertation avec les associations/institutions potentiellement concernées.

**Tout l'enjeu est d'impliquer et de faire collaborer ces structures.** L'association TZCLD préconise d'appuyer la création de l'EBE sur une de ces structures existantes. Il s'agit d'une piste à explorer.

### 3.4- Le degré de complémentarité des projets TZCLD avec les spécialisations économiques des 9 communes

Une piste intéressante à suivre pour résoudre le problème complexe de l'identification des activités adaptées aux contraintes TZCLD semble être celle de l'appréciation du degré de complémentarité entre les activités futures des TZCLD, et celles des activités marchandes existantes. Plus cette complémentarité est étroite, plus les chances de réussite des projets TZCLD semblent grandes.

Pour construire cette appréciation, on peut dans un premier temps s'appuyer sur l'établissement d'une comparaison « micro-économique » entre le libellé des actions TZCLD déjà engagées dans les territoires ruraux, (voir Annexe 2) et celui des emplois ACOSS-URSSAF pour les années 2015, 2016 et bientôt avec celles du premier semestre 2017, par commune.

### 3.5-la contribution éventuelle des membres du CD résidant dans les 9 communes

Le CD a été sollicité par la délibération du 6 Mars 2017 pour *« contribuer à mobiliser les demandeurs d'emploi de longue durée et les acteurs économiques »* notamment en participant aux activités du futur *« comité de pilotage local et de mobilisation »* qui sera installé vraisemblablement dans chacune des communes sélectionnées dans le projet final. Un des moyens imaginables est de s'appuyer sur des membres du CD **résidant dans une de ces communes**, du fait de leur plus grande connaissance supposée des potentialités locales, et des moindres frais de transport pour participer à des réunions et rencontres locales.

Identification des membres du CD résidant dans une des communes présélectionnées





	Le Cheylas	Pontcharra	Allevard	Crêts en Belledonne	La Ferrière	Autres communes du périmètre initial	Total
Nombre de membres du CD	1	4	3	1	1	0	10

**Le Cheylas** : Dorey Henri- **Pontcharra** : Savoye Philippe, Levasseur Sylvie, Margotton Jean Yves, Monon Martine, **Crêts en Belledonne** : Peyrache –Gadeau Véronique, **La Ferrière** : Giraudy Bernard, **Allevard** : Bellon Andrée, Janona Joël, Sawicki-Roche Eugénie.

A la lecture de ce tableau, et en supposant un accord de ces personnes pour une participation active à ces projets TZCLD, la contribution du CD serait plus facile dans les communes de Pontcharra et Allevard.

### **3.6- Complémentarité avec IGI et CGPME**

Nécessité d’impliquer le tissu économique, les entreprises dès la création du projet. Les chefs d’entreprises locales doivent adhérer à l’initiative et être mobilisés ; ils seront une fois l’EBE lancée, des pourvoyeurs d’affaires potentiels.



## CONCLUSIONS DE LA NOTE

- A l'évidence, les indicateurs de positionnement des territoires doivent être complétés et synthétisés : ordre de mérite des 9 communes, et identification précise des risques de concurrence avec les institutions existantes dans la CCG, et chacune des 9 communes. Mais cette attitude de prudence et d'autonomie à l'égard des institutions d'insertion devrait, pour le succès même des futurs projets TZCLD se transformer en une attitude pro-active de coordination/coopération.
- Pour aller plus avant dans la collecte des données significatives, il faut très probablement rencontrer les CCAS des communes potentiellement concernées, et donc établir un contact préalable avec les maires de ces communes. Ces rencontres devraient permettre d'apporter des premières informations sur le nombre de chômeurs non-inscrits dans les registres de Pôle Emploi. Cette perspective ne peut s'envisager qu'après un échange préalable avec le Directeur de la Cohésion Sociale (M.Antoine Ancelet).
- Une réunion de partage/discussion des éléments de cette note devrait être organisée d'ici la mi-juillet à l'intérieur du CD.
- Il semble prudent d'attendre l'arbitrage des élus pour définir le périmètre géographique restreint de ces projets TZCLD, avant de réfléchir à la nature de la contribution du CD à la création de Comité de pilotage locaux par commune ou bassin de vie.
- Après échange avec deux militants d'ATD Quart Monde (Mme Bolcato, M. Desvignes) ce mardi 4 juillet 2017, un éclaircissement a été apporté sur l'apport des fonds nationaux d'Etat au financement des projets TZCLD. Pour les 10 premiers projets agréés, leurs promoteurs locaux n'ont eu **pendant la phase de préparation aucune certitude de financement national**. Cette incertitude n'a été surmontée que par une anticipation positive de cet apport, anticipation fondée elle-même sur un très haut niveau de volontarisme et de mobilisation locale de tous les acteurs concernés. Pour les nouveaux projets, ou les projets non sélectionnés, leurs porteurs ne peuvent à ce jour, et probablement dans l'année suivante, **compter sur aucune certitude de co-financement national**. Par ailleurs si on ne peut écarter le principe d'une association de deux communes riveraines à un même projet TZCLD, leur conseil est de bien réfléchir aux risques d'une complexité organisationnelle accrue, notamment avec la coexistence de deux comités d'animation/pilotage communal.
- Au vue des différents territoires déjà engagés dans l'expérimentation, le travail de préparation et de prospection pour aboutir à un dossier de candidature complet dure environ deux ans. Ces deux militants d'ATD Quart Monde sont également d'accord pour accompagner le Grésivaudan dans sa démarche exploratoire, une fois les arbitrages rendus sur le choix d'un périmètre restreint. Mais ils rappellent que le succès de cette démarche de moyen/long terme repose d'abord sur une forte mobilisation de tous les acteurs concernés et un investissement de la part des DELD.

\*

\* \*



## Liste des documents consultés

Dares, Pôle Emploi, 2016, Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle Emploi, Documentation méthodologique, Août 2016, 25 pages.

Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, Caractéristiques des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) inscrits en catégorie A, B, ou C dans les communes de Pontcharra, Allevard, Crêt en Belledonne, Le Cheylas, Statistiques Mensuelles du Marché du Travail, Données brutes à fin avril 2017, 5 p., Note du 23/06/2017

Pôle emploi Pontcharra, 2017, Note sur la répartition par commune des chômeurs de longue durée, 25p., Note du 30/06/2017

Lettre circulaire du V.P. Bernard MICHON sur le projet d'initiative citoyenne, Ref. BM/AA/MLMD/2017-02184, 7 juin 2017

Gérard Loiodice, 2017, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) , Power point présenté à la réunion du 12/05/2017

Conseil Communautaire de la CCPG, 2017, Délibération N°DEL-2017-0038, 6 Mars 2017

Palluel Aurélie, 2017, Compte-Rendu Réunion de travail TZCLD du 16 juin 2017, avec le rapport de mission de Claude Gauliard à Pipriac (2 p.)

ZEROCHOMEURDELONGUEDUREE.ORG, Manuel d'expérimentation, 17 p.

Palluel Aurélie Compte-rendu Réunion PLIE du 12/05/2017, 1 p.

Institutions, ASSOCIATIONS , organismes publics EN CHARGE DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI PRESENTES dans le Grésivaudan, début de fichier Excel,

Comparateur CC Données communales, fichier Excel en construction,

CCG, 2017, Analyse des Besoins Sociaux,(ABS), De l'analyse aux préconisations, Matinée de réflexion, Samedi 25 mars 2017 – Crolles, Power point, 70 pages.

Isère, Le Département,2017, Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2017-2021, 28p.

**Information :** L'ancien canton d'Allevard est supprimé. Le nouveau canton du Haut Grésivaudan regroupe depuis 2014 les 26 communes suivantes : Les Adrets, Allevard, Barraux, La Buissière, Le Champ-près-Froges, Chapareillan, La Chapelle-du-Bard, Le Cheylas, La Ferrière, La Flachère, Froges, Goncelin, Hurtières, Morêt-de-Mailles, Le Moutaret, La Pierre, Pinsot, Pontcharra, Saint-Maximin, Saint-Pierre-d'Allevard, Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte-Marie-d'Alloix, Sainte-Marie-du-Mont, Tencin, Theys, Le Touvet. La population totale de ces 26 communes est de 41 085 habitants en 2010.



Annexe 1 Les 10 TERRITOIRES EXPÉRIMENTATEURS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE OU GROUPES DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PARTICIPANT À L'EXPÉRIMENTATION

Source : **Arrêté du 24 novembre 2016** fixant la liste des territoires retenus pour mener l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ; <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/24/ETSD1633999A/jo>

TERRITOIRES EXPÉRIMENTATEURS	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALES ou groupes de collectivités territoriales participant à l'expérimentation
Commune de Colombelles	Commune de Colombelles Communauté d'agglomération Caen la mer Département du Calvados Région Normandie
Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais	Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais (communes d'Aboncourt, Allain, Allamps, Bagneux, Barisey-la-Côte, Barisey-au-Plain, Battigny, Beuvezin, Colombey-les-Belles, Courcelles, Crépey, Dolcourt, Favières, Fécocourt, Gélaucourt, Gémonville, Germiny, Gibeauveix, Grimonviller, Mont-l'Étroit, Pulney, Saulxures-lès-Vannes, Selaincourt, Thuilley-aux-Groseilles, Tramont-Émy, Tramont Saint-André, Tramont-Lassus, Uruffe, Vandeleville, Vannes-le-Chatel, Saulxerotte, Bulligny, Blénod-lès-Toul, Crézilles, Mont-le-Vignoble, Moutrot, Ochey, Aroffe, Vicherey) Département de Meurthe-et-Moselle Région Grand Est
Commune de Jouques	Commune de Jouques Département des Bouches-du-Rhône Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Commune de Mauléon	Commune de Mauléon Agglomération du Bocage bressuirais Département des Deux-Sèvres Région Nouvelle-Aquitaine
Métropole européenne de Lille : quartier prioritaire de la politique de la Ville les Oliveaux et le Segment « Triangle Menin-Clemenceau » du quartier prioritaire de la politique de la ville « Phalempin »	Communes de Loos et de Tourcoing Métropole européenne de Lille Département du Nord Région Hauts-de-France
Communauté de communes Entre Nièvre et Forêt	Communauté de communes Entre Nièvre et Forêt (communes d'Arbouse, Arthel, Arzembouy, Hamplemy, Dompierre-sur-Nièvre, Giry, Lurcy-le-Bourg,



	Montenoison, Moussy, Oulon, Prémery, Saint-Bonnot, Sichamps) Région Bourgogne-Franche-Comté
Paris 13e : quartiers prioritaires de la politique de la ville « Oudiné - Chevaleret » et « Bédier-Boutroux »	Département de Paris Région Ile-de-France
Communes de Pipriac et de Saint-Ganton	Communes de Pipriac et de Saint-Ganton Département d'Ille-et-Vilaine Région Bretagne
Commune de Thiers : quartiers prioritaires de la politique de la Ville « Centre Ancien » et « Molles-Cizolles	Commune de Thiers Communauté de communes Thiers-Communauté Parc naturel régional Livradois-Forez Département du Puy-de-Dôme Région Auvergne-Rhône-Alpes
Commune de Villeurbanne : quartier prioritaire de la politique « La Ville Saint-Jean »	Commune de Villeurbanne Métropole de Lyon

## **Annexe 2 : Exemples d'activités supplémentaires proposées dans un territoire rural**

Source : TZCLD, manuel d'expérimentation page 11.

**Animation sports-loisirs-culture** : bibliothèque itinérante, aide à l'organisation des fêtes et d'évènements locaux, animations touristiques, jardins partagés, ...

**Services aux collectivités, entreprises et associations** : Renfort encadrement cantine, surveillance cour, conciergerie d'entreprises, livraisons...

**Aménagement entretien** : Entretien des routes communales et des forêts, curage des fossés, entretien de rivières, aménagement d'espaces communaux, mise en place clôture à sangliers,...

**Bâtiment** : Entretien et restauration du petit patrimoine bâti, aide aux artisans locaux pour des missions spécifiques (démontage d'installations électriques, réhabilitation de logements, ...

**Services à la personne** : Aide aux devoirs, accompagnement aux courses, aide au jardinage, soutien aux personnes âgées, isolées, ou handicapées...

**Services à la population** ; Transport de personnes âgées, accompagnement des enfants dans leurs activités, réparation et installation d'ordinateurs,....



**Agriculture** : Conduite d'engins agricoles, maraîchage, développement de circuits courts de commercialisation de fruits et légumes,...

**Recyclage-Réemploi** : Collecte en porte à porte de déchets là où les services n'interviennent pas, formation à l'auto-réparation, mise en place d'une ressourcerie, ...